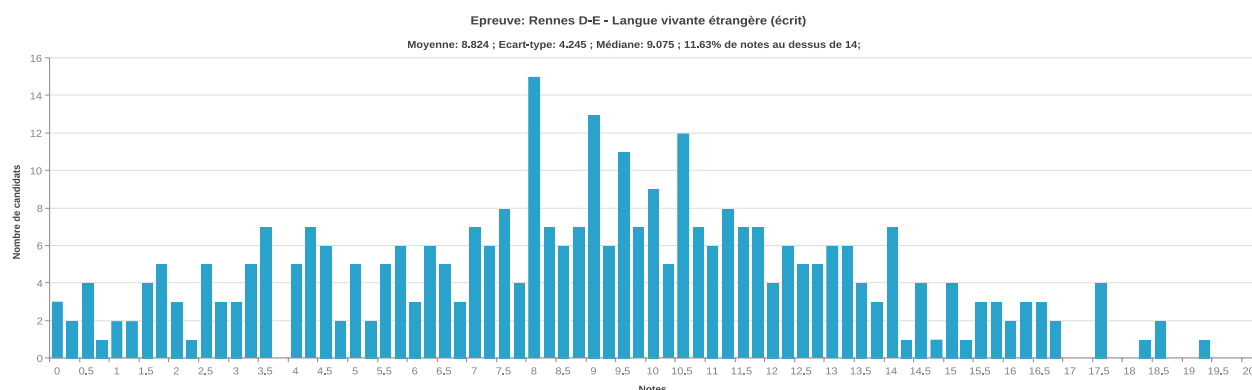


Rapport de jury Épreuve d'anglais écrit

I – Statistiques



II – Rapport

Version

Le texte choisi, extrait d'un article de *The Guardian*, ne présentait pas de difficultés de compréhension majeures ; tout.e candidat.e bien préparé.e au concours devait connaître le sujet ou pouvoir mobiliser ses connaissances pour en éclaircir les potentielles zones d'ombre. Cependant, le texte présentait quelques difficultés lexicales qu'il convenait de bien analyser afin de les traduire correctement. Ce sujet faisait donc appel aux compétences linguistiques et aux connaissances civilisationnelles des candidat.e.s mais également à leurs capacités d'interprétation et d'adaptation.

Il convient de rappeler que les candidat.e.s devaient bien veiller à traduire ce texte dans un français grammaticalement et syntaxiquement correct. Une orthographe parfaite était bien sûr attendue, aussi bien dans la construction des formes verbales (accord du participe passé par exemple) que dans l'écriture de certains termes (« plupart » et non « plus part » ou encore « autoritaire » et non « authoritative » comme il est apparu dans certaines copies). Il n'est pas acceptable qu'un.e futur.e normalien.ne commette des fautes de français simples. Le jury attire donc tout particulièrement l'attention des candidat.e.s sur ce point.

Le jury se propose d'illustrer certains points de traduction problématiques à travers quelques exemples.

Certains mots ou expressions doivent être connus des candidat.e.s afin d'éviter des propositions de traduction maladroites voire absurdes :

- *key aides* (il faut connaître le double sens de « *key* » / « clé » aussi bien en français qu'en anglais) ;
- *senior Tory* (savoir que « *Tory* » désigne le parti conservateur britannique ainsi que ses membres fait partie des connaissances civilisationnelles de base attendues).

De plus, il fallait non seulement bien comprendre le sens des phrases grâce à une lecture attentive mais aussi les traduire en évitant calques et maladresses, qui ont parfois conduit les candidat.e.s à écrire des énoncés qu'une simple relecture aurait dû suffire à disqualifier :

- *firmly on the outside* (une traduction mot à mot n'était pas valable) ;
- *a majority of 80* (il fallait expliciter ce qu'était ce « 80 » afin d'éviter des traductions lacunaires comme « une majorité de 80 » ou des contre-sens comme une « majorité de 80% »).

Enfin, certains passages demandaient une maîtrise de la langue française et une attention syntactique particulière afin d'être traduits de façon à la fois correcte et compréhensible : ainsi de « *one-time closest advisers* », dont la traduction demandait une maîtrise du passé simple, et de structures symétriques comme « *from being viewed... to...* » ou « *As Covid cases rise, doctors raise the alarm and calls for a full lockdown grow* », qui exigeaient une analyse consciencieuse de la version originale et un travail soigneux de la langue française.

Thème

Le sujet choisi, extrait d'un article du *Monde*, ne concernait pas l'espace et les institutions anglophones, mais permettait d'évaluer les capacités d'adaptation des candidat.e.s face à des éléments linguistiques complexes : d'une part des éléments lexicaux tels que « panthéonade » ou « rimbaldiens », dont la traduction demandait une analyse fine du sens en français et une traduction réfléchie en anglais ; d'autre part des structures syntactiques proprement françaises qu'il convenait d'adapter pour les transposer dans un anglais fluide, notamment la phrase « Respectant l'opposition de la famille du poète... ».

Certains éléments relevaient aussi de la connaissance générale de l'exercice de la traduction, aussi bien d'un point de vue de maîtrise de la langue cible que de technique traductologique. Le jury s'attendait ainsi à une connaissance de certains usages, par exemple l'utilisation de l'article, qui doit être omis devant un titre (« *President Macron* », et non *« *the President Macron* »). Des candidat.e.s bien préparés à la traduction devraient aussi distinguer entre ce qui doit être traduit ou transposé : « panthéonisation » par exemple nécessitait l'inclusion d'une périphrase, alors que le nom de l'« Agence France-Presse », organisme international et reconnu, n'avait pas à être traduit.

Enfin, le jury a été très surpris de retrouver dans certaines copies des erreurs d'orthographe ou de traduction extrêmement basiques. Des confusions inacceptables ont été commises (« *Tuesday* » au lieu de « *Thursday* ») ; des éléments fondamentaux de grammaire ne semblent toujours pas acquis (traduction de « dont » par *« *whom* », *« *what* », *« *who* » au lieu de « *whose* » ou à la rigueur « *of whom* », oubli du -s de troisième personne singulier, conjugaison de la base

verbale au lieu de l'auxiliaire) ; des inventions lexicales farfelues ont été relevées (*« *poeters* » au lieu de « *poets* », *« *cementary* » au lieu de « *cemetary* »).

Commentaire général concernant la traduction

Le jury rappelle que la traduction est un exercice qui se prépare tout au long de l'année. Premièrement, la lecture d'articles politiques, économiques et juridiques aussi bien en anglais qu'en français permettra d'acquérir des expressions idiomatiques et un vocabulaire idoine dans les deux langues. Le jury conseille, au fil des lectures, la constitution d'un carnet de vocabulaire. Deuxièmement, le travail grammatical est essentiel en version comme en thème pour permettre une compréhension exacte des textes ainsi qu'une expression correcte et fluide.

Questions

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidat.e.s qui ont su respecter les exigences de l'exercice en fournissant des réponses réfléchies, structurées et argumentées de manière riche. Cela implique une préparation tout au long de l'année par la lecture régulière de l'actualité et la constitution de dossiers sur les grands thèmes sociétaux, politiques et juridiques contemporains afin de pouvoir nourrir une réflexion solide avec des exemples historiques et contemporains diversifiés ainsi que des références théoriques précises et pertinentes qui servent réellement l'argumentation.

Le jury rappelle l'importance de la lecture attentive des questions. En effet, pour la deuxième question, une part non négligeable des candidat.e.s a limité sa réponse à une analyse de la crise du coronavirus. Or, ce qui était demandé était bien un élargissement du questionnement à toute situation de « crise », terme qu'il convenait de bien définir et analyser.

De plus, le jury a été surpris par le manque de structuration visible dans certaines copies : il convient de rappeler qu'une construction avec introduction, vrai développement et conclusion est primordiale. Cette structuration doit bien sûr traduire une pensée réellement analytique et non simplement descriptive, surtout pour la deuxième question.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il s'agit avant tout d'un exercice linguistique qui implique une maîtrise correcte et riche de la langue. Il est donc indispensable de maîtriser le vocabulaire de l'argumentation (connecteurs logiques variés) ainsi que les champs lexicaux spécifiques du droit et de l'économie (la confusion entre « *economic* » et « *economical* », relevée dans certaines copies, est par exemple à proscrire ; des expressions classiques comme « *supply and demand* » doivent être connues). Concernant la grammaire, comme dans l'exercice de thème, le jury a été surpris de voir apparaître des erreurs inacceptables telles que l'oubli du -s de troisième personne singulier, des erreurs dans la conjugaison des participes passés ou encore des confusions dans l'expression de la comparaison. Enfin, les candidat.e.s sont prié.e.s de veiller à la fluidité, la clarté et la concision de leurs phrases.